

Harcèlement sexuel, comment gérer du signalement à la sanction disciplinaire

Date :

Durée : 3.00 heures

Lieu :

Accessibilité et délais d'accès

Handicap : Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01.45.49.48.49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Délais d'accès : 2 semaines

Prix : 450.00 € HT / participant, soit 540.00 € TTC / participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et/ou au 01.45.49.48.49

La multiplication des signalements de harcèlement sexuel amène les employeurs publics à gérer ces situations délicates avec bienveillance et rigueur, d'une part au stade du dispositif de signalement, et d'autre part, si les faits sont établis, au stade de la procédure disciplinaire.

Profils des apprenants

- DRH
- Juriste

Prérequis

- Absence de prérequis

Objectifs pédagogiques

- Être en mesure d'instruire le signalement dans le cadre du dispositif
- Savoir déterminer si une enquête administrative est nécessaire
- Être en mesure d'appréhender la preuve du harcèlement sexuel
- Connaître les conséquences d'une enquête pénale
- Être en mesure de déterminer si la suspension conservatoire est possible
- Être en mesure de déterminer la sanction disciplinaire pouvant être prononcée (engager une procédure disciplinaire, panorama jurisprudentiel des sanctions disciplinaires)

Contenu de la formation

- I- Le signalement du harcèlement sexuel
 - A- Le dispositif du signalement
 - B- L'identification du harcèlement sexuel
 - 1- La définition légale
 - 2- L'établissement par l'enquête administrative
- II- Les conséquences de l'identification du harcèlement sexuel
 - A- La suspension à titre conservatoire et l'enquête pénale
 - B- La protection fonctionnelle
 - C- La détermination du niveau de sanction disciplinaire

SEBAN & ASSOCIES

282 boulevard Saint-Germain 75007 Paris | Tél : 01.45.49.48.49 | Fax : 01.45.49.33.59 |

formation@seban-avocat.fr | www.seban-associes.avocat.fr

SIRET 434 838 314 00046 – N° déclaration d'activité : 11 75 51367 75

Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE - mhpachenlefevre@seban-avocat.fr
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - a-deganis@seban-avocat.fr
- Référent handicap : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable pédagogique : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable des réclamations : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Intervenante : Lorène CARRERE, Avocate associée - lcarrere@seban-avocat.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé reprenant toutes les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme de la formation, guide d'utilisation Zoom.
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique déposé sur votre espace extranet individualisé à l'issue de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille d'émargement pour le suivi de l'exécution de la formation
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Evaluation d'entrée pour déterminer votre niveau de connaissance avant la formation
- Evaluation des acquis à la fin de la formation via un quiz
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, un questionnaire de satisfaction à chaud vous sera transmis à la fin de formation.

Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2024: 91%

Programme créé le 27 janvier 2025 - Version 1